



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Economie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 66426

### Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur la décision relative à la délocalisation du laboratoire interrégional de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Paris-Massy. En effet, le maintien de cette activité sur le département de l'Essonne est important tant sur le plan humain - afin d'éviter l'éclatement des familles - que sur le plan économique avec la conservation d'emplois. Aussi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre en la matière.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le rôle des laboratoires de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) est d'analyser les produits de consommation au regard des règles de qualité et de sécurité. Les produits sont prélevés par les directions départementales de la concurrence et de la consommation et expédiés aux laboratoires. Leur analyse requiert des méthodes toujours plus complexes. Pour ces raisons, les laboratoires doivent être implantés à proximité des grands centres de production et de consommation ainsi que des centres de recherche. Il importe également d'assurer une bonne couverture du territoire national. A cet effet, le réseau actuel compte sept laboratoires inter régionaux métropolitains à Massy, Rennes, Lille, Strasbourg, Marseille, Montpellier et Bordeaux et un établissement à Saint-Denis-de-la-Reunion. Il est exact que, dans le cadre de la politique de transfert d'emplois publics en province, le comité interministériel à l'aménagement du territoire du 23 juillet a décidé le principe d'un transfert en province du laboratoire inter régional de Paris-Massy et en demandant que les sites de Tonnerre et de Roanne soient expertisés. Cette expertise est en cours et les conclusions seront prochainement remises au ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Elle ferait ressortir l'intérêt du maintien d'une unité à proximité du principal centre de production, de distribution et de consommation que constitue l'agglomération parisienne et de la création d'une nouvelle unité qui pourrait assurer une meilleure couverture des secteurs actuellement mal desservis. Tel est aujourd'hui l'état de la réflexion sur ce sujet. Les décisions à venir prendront naturellement en considération, à la fois, la nécessité de la protection des consommateurs et l'indispensable contribution des services publics à l'effort d'aménagement du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dugoin Xavier](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66426

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 janvier 1993, page 172